

RCS : BRIEY Code greffe : 5401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BRIEY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

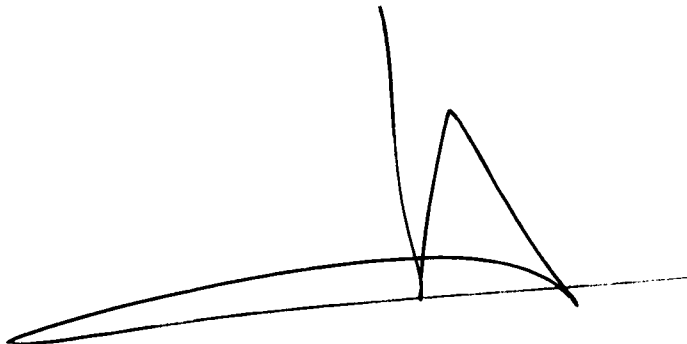
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00051 Numéro SIREN : 422 605 204 Nom ou dénomination : AZ MEDICAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001421

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Documents destinés au Greffe

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a sharp upward curve and a vertical line extending upwards from the peak.

DOCUMENTS COMPTABLES

- Comptes de l'exercice clos le 30/04/2023

○ ○
○

**AZ MEDICAL
3, rue Alfred Labbe
54350-MONT SAINT MARTIN**

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 3 Rue Alfred Labbé		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 2 2 6 0 5 2 0 4 0 0 0 2 9		Néant ☐						
		Exercice N, clos le. 30042023	N-1 30042022					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	2 302			
		Fonds commercial (I)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	214 032	173 805	40 227	44 037
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	232 886	182 609	50 277	62 530
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	30		30	30
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	20 706		20 706	14 106
TOTAL (II)		BJ	BK	469 956	358 715	111 240	120 703	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	324 689	8 135	316 554	396 166
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	125 141	17 673	107 468	111 477
		Autres créances (3)	BZ	CA	158 282		158 282	161 263
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	55 899		55 899	47 485	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 089		6 089	3 667	
	TOTAL (III)	CJ	CK	670 100	25 808	644 292	720 059	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 140 056	384 524	755 532	840 761	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	19 440		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise S.A.S. AZ MEDICAL		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	569 679	492 536	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(48 378)	77 143	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	529 686	578 064	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 377	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	141 446	199 929	
	Dettes fiscales et sociales	DY	84 401	59 178	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		2 214	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	225 846	262 698		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	755 532	840 761		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 846	262 698	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL						Néant ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 278 920	FB		FC	1 278 920	1 341 854	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	436 537	FH		FI	436 537	493 220	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 715 458	FK		FL	1 715 458	1 835 074	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	27 347	37 786	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 576	29	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 745 381	1 872 889
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	724 430	802 924	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	80 913	45 857	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 403	11 137	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	465 319	455 480	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	35 242	31 336	
	Salaires et traitements *					FY	336 489	292 813	
	Charges sociales (10)					FZ	82 869	73 380	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	44 172	48 605
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	10 680	5 910
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	8 383	1 017	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 792 900	1 768 459
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(47 520)	104 430	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13	63	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	13	63	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 802	3 040	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 802	3 040	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 789)	(2 977)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(50 308)	101 453	

Désignation de l'entreprise S.A.S. AZ MEDICAL				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 930			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		375		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 930	375		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		305		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		698		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		1 045		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		2 048		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 930	(1 673)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		22 637		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 747 324	1 873 327		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 795 702	1 796 184		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(48 378)	77 143		
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	18 347	17 203		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 dont cotisations facultatives Madelin A7 obligatoires A9 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Produits et charges sur exercices antérieurs				1 930		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise S.A.S. AZ MEDICAL										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 302	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	196 870	KT		KU	22 652			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	164 343	KW		KX	7 422			
		Matériel de transport *			KY	35 100	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	22 494	LC		LD	3 526			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	418 807	LO		LP	33 601			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	30	8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	14 106	IU		IV	6 600				
TOTAL IV				LQ	14 136	LR		LS	6 600				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	435 246	OH		OJ	40 201		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
								3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	2 302	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	5 491	MK	214 032	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	171 765	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	35 100	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	26 020	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	5 491	NH	446 917	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
Autres participations				IØ		OX		ØY	30	OZ			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	20 706	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	20 736	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		OK	5 491	ØL	469 956	ØM	

Exercice N clos le : 3 0 0 4 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 302	PF		PG		PH	2 302		
TOTAL I		RK	2 302	RM		RN		RO	2 302		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	152 833	QA	20 971	QB		QC	173 805		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	119 796	QE	12 054	QF		QG	131 850		
	Matériel de transport	QH	20 050	QI	8 681	QJ		QK	28 732		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 561	QM	2 466	QN		QO	22 027		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	312 241	QV	44 172	QW		QX	356 413		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	314 543	OP	44 172	OQ		OR	358 715		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	9 436	6P		6R	1 301	6S	8 135
	Sur comptes clients	6T	14 693	6U	10 680	6V	7 699	6W	17 673
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	24 128	TY	10 680	TZ	9 000	UA	25 808
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	24 128	UB	10 680	UC	9 000	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	10 680	UF	9 000			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	20 706	UV		UW	20 706				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	19 440					19 440			
	Autres créances clients		UX	105 701		105 701						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	170		170						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 318		10 318						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC	143 882		143 882						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 912		3 912						
	Charges constatées d'avance		VS	6 089		6 089						
TOTAUX				VT	310 218	VU	270 072	VV	40 146			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
RENOIS	(1)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	141 446		141 446						
Personnel et comptes rattachés			8C	40 951		40 951						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	22 538		22 538						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 204		7 204						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 707		13 707						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	225 846	VZ	225 846					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 366	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30042023		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	683	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	833	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	1 516	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WW	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						XB	
	Majoration d'amortissement *						16	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)						OV	
	Zone de revitalisation rurale (art. 14 quinquies)						PC	
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 14 quinquies)		PC		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)						PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)						YE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						YF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)						YH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)						YI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies J)						YJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies K)						YK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)						YL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies M)						YM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies N)						YN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies O)						YO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies P)						YP		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Q)						YQ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies R)						YR		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies S)						YS		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies T)						YT		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies U)						YU		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies V)						YV		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies W)						YW		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies X)						YX		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Y)						YY		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Z)						YZ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AA)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AB)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AC)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AD)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AE)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AF)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AG)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AH)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AI)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AJ)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AK)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AL)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AM)						ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AN)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AO)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AP)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AQ)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AR)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AS)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AT)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AU)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AV)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AW)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AX)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AY)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AZ)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BA)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BB)						ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BC)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BD)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BE)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BF)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BG)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BH)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BI)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BJ)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BK)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BL)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BM)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BN)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BO)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BP)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BQ)						ZM		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BR)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BS)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BT)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BU)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BV)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BW)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BX)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BY)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BZ)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CA)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CB)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CC)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CD)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CE)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CF)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CG)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CH)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CI)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CJ)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CK)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CL)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CM)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CN)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CO)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CP)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CQ)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CR)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CS)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CT)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CU)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CV)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CW)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CX)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CY)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CZ)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DA)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DB)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DC)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DD)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DE)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DF)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DG)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DH)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DI)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DJ)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DK)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DL)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DM)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DN)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DO)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DP)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DQ)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DR)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DS)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DT)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DU)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DV)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DW)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DX)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DY)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DZ)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EA)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EB)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EC)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ED)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EE)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EF)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EG)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EH)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EI)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EJ)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EK)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EL)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EM)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EN)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EO)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EP)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EQ)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ER)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ES)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ET)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EU)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EV)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EW)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EX)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EY)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EZ)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FA)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FB)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FC)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FD)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FE)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FF)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FG)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FH)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FI)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FJ)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FK)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FL)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FM)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FN)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FO)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FP)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FQ)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FR)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FS)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FT)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FU)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FV)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FW)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FX)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FY)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FZ)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GA)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GB)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GC)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GD)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GE)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GF)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GG)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GH)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GI)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GJ)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GK)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GL)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GM)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GN)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GO)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GP)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GQ)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GR)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GS)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GT)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GU)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GV)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GW)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GX)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GY)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GZ)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HA)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HB)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HC)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HD)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HE)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HF)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HG)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HH)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HI)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HJ)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HK)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HL)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HM)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HN)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HO)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HP)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HQ)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HR)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HS)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HT)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HU)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HV)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HW)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HX)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HY)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HZ)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IA)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IB)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IC)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ID)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IE)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IF)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IG)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IH)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZF		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZH		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZJ		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZK		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZL		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZN		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZO		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZB		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZC		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZD		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZE		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)								

Désignation de l'entreprise S.A.S. AZ MEDICAL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	22 802	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	77 143		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves			OE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I			OF	77 143		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		
							TOTAL II		ZH	77 143	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance					YT	447	2 551			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 204 257					XQ	280 157	279 839			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	28 890	24 287			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	155 825	148 802			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	465 319	455 480			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	9 276	9 169			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	25 966	22 167			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	35 242	31 336			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	229 021	238 891			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	152 995	176 017			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *					ØB	329 337				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		(46 862)	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						
				Plus-values à 19% JM	Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		(96 784)	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO						
				Plus-values à 19% JP	Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		5 0 4 4 4 5 2 1 4 0 0 0 3 5					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADDP A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 13 à 16)							
CADDP B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 17 à 18)							
CADDP C : plus-value taxable à 19% (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL		Néant ☒			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. AZ MEDICAL**

Néant ☒ *

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. AZ MEDICAL			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01052022		et clos le : 30042023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	13		
dont apprentis	YF	2		
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 715 458		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	18 347		
TOTAL 1	OX	1 733 805		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 576		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	2 576		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	788 554		
Variation négative des stocks	OQ	80 913		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	129 941		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8 383		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	1 007 791		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	728 590	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	728 590	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 733 805		
Effectifs au sens de la CVAE	EY	11		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY	01/05/2022	GZ	30/04/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/0/04/2/0/2/3

N° SIRET 4 2 2 6 0 5 2 0 4 0 0 0 2 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. AZ MEDICAL

ADRESSE (voie) 3 Rue Alfred Labbé

CODE POSTAL 54350

VILLE

MONT ST MARTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE MAIOLO

N° SIREN (si société établie en France) 504445214 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 4 Voie RUE DES GLACIS

Code postal 54400 Commune LONGWY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|4|2|0|2|3

N° SIRET 4|2|2|6|0|5|2|0|4|0|0|0|2|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. AZ MEDICAL

ADRESSE (voie) 3 Rue Alfred Labbé

CODE POSTAL 54350 VILLE MONT ST MARTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 30/04/2023

ANNEXE COMPTABLE LEGALE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 et suivants, relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **755 532 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 747 324 euros** et un total **charges** de **1 795 702 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-48 378 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/05/2022** et finit le **30/04/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels : 1 an
- Matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencement et installation : 3 à 10 ans
- Matériels de transport : 1 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Matériels de bureau et informatiques : 1 à 8 ans
- Mobiliers : 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle estimée, avec un taux d'actualisation de 2%, s'élève à la somme de 24 022.41 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales complémentaires

Notre société fait partie d'un groupe intégré fiscalement.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/04/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 302					2 302
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 302					2 302
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	196 870		22 652		5 491	214 032
	Instal., agencement, aménagement divers	164 343		7 422			171 765
	Matériel de transport	35 100					35 100
	Matériel de bureau, mobilier	22 494		3 526			26 020
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	418 807		33 601		5 491	446 917
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	30					30
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	14 106		6 600			20 706
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 136		6 600			20 736
TOTAL		435 246		40 201		5 491	469 956

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/04/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 302			2 302
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 302			2 302
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	152 833	20 971		173 805
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	119 796	12 054		131 850
	Matériel de transport	20 050	8 681		28 732
	Matériel de bureau, mobilier	19 561	2 466		22 027
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 241	44 172		356 413
TOTAL		314 543	44 172		358 715

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/04/2023
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	9 436		1 301	8 135
	Sur comptes clients	14 693	10 680	7 699	17 673
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	24 128	10 680	9 000	25 808
TOTAL GENERAL		24 128	10 680	9 000	25 808

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

10 680

9 000

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/04/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	20 706		20 706
	Clients douteux ou litigieux	19 440		19 440
	Autres créances clients	105 701	105 701	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	170	170	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 318	10 318	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	143 882	143 882	
	Débiteurs divers	3 912	3 912	
	Charges constatées d'avances	6 089	6 089	
TOTAL DES CREANCES		310 218	270 072	40 146
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/04/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	141 446	141 446		
	Personnel et comptes rattachés	40 951	40 951		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 538	22 538		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 204	7 204		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 707	13 707		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		225 846	225 846		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 366			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/04/2023

Total des Charges à payer		63 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 862
<i>FOURNISSEURS-FACTURES.NON.PARVENUES</i>	<i>27 862</i>	
Dettes fiscales et sociales		35 173
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>18 347</i>	
<i>CHGES SOCIALES / C.PAYES</i>	<i>4 250</i>	
<i>CHARGES.FISCALES.SUR.CP</i>	<i>204</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>9 471</i>	
<i>CONTR.ECO.TERR.(CFE / CVAE)</i>	<i>2 900</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/04/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 089
Location		4 218	
Entretien - maintenance		1 531	
Médecine du travail		340	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 089

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/04/2023

Total des Produits à recevoir		4 232
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	564	564
Autres créances <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	3 667	3 667

Effectif moyen

		30/04/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		12	
	Ouvriers			
	TOTAL		13	

Capital social

Etat exprimé en euros		30/04/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	76,2245	7 622,45
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	76,2245	7 622,45

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/04/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/04/2023
Capital social	7 622				7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	762				762
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	492 536	77 143			569 679
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	77 143	(77 143)		(48 378)	(48 378)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	578 064			(48 378)	529 686

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 578 064

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 578 064

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (48 378)



Audit - Commissariat aux comptes

359, Avenue Charles Chone
BP 60119 - 54715 Ludres
Tél : 03 83 28 23 91
contact@dcs-audit.com

AZ MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €
Siège Social : 3 rue Alfred Labbé
54350 MONT SAINT MARTIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2023



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2023

A l'Associée Unique de la société AZ MEDICAL,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AZ MEDICAL relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les stocks dont le montant net figurant au bilan au 30 avril 2023 s'établit à 316 554 euros sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note « Règles et Méthodes Comptables – Stocks et en cours » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les créances clients dont le montant net figurant au bilan au 30 avril 2023 s'établit à 107 468 euros, sont valorisées à leur valeur nominale et dépréciées sur la base de leur valeur d'inventaire, selon les modalités décrites dans la note « Règles et Méthodes Comptables – Créances et dettes » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la prise en considération du risque de non-recouvrement des créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.



V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

6



DCS Audit
159 Avenue Claude L. Clément
BP 60119 - 54715 Ludres
Tel : 03 83 28 23 91
contact@dc-audit.com

Ludres, le 11 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes
DCS Audit



Christophe JEANDEL

4



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/04/2023			30/04/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 302	2 302		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	214 032	173 805	40 227	44 037
	Autres immobilisations corporelles	232 886	182 609	50 277	62 530
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	30		30	30
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 706		20 706	14 106
TOTAL (II)		469 956	358 715	111 240	120 703
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	324 689	8 135	316 554	396 166
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	125 141	17 673	107 468	111 477
	Autres créances	158 282		158 282	161 263
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	55 899		55 899	47 485
	Charges constatées d'avance	6 089		6 089	3 667
	TOTAL (III)	670 100	25 808	644 292	720 059
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 140 056	384 524	755 532	840 761

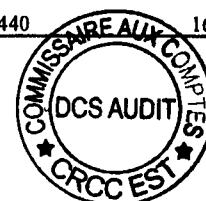
(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

19 440

16 162



Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/04/2023	30/04/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	569 679	492 536
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(48 378)	77 143
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	529 686	578 064
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 377
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 446	199 929
	Dettes fiscales et sociales	84 401	59 178
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2 214
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	225 846	262 698
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	755 532	840 761
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(48 378,15)	77 143,41
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		225 846	262 698
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/04/2023

30/04/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 278 920		1 278 920	1 341 854
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	436 537		436 537	493 220
	Montant net du chiffre d'affaires	1 715 458		1 715 458	1 835 074
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			27 347	37 786
	Autres produits			2 576	29
	Total des produits d'exploitation (1)			1 745 381	1 872 889
	Achats de marchandises			724 430	802 924
	Variation de stock			80 913	45 857
	Achats de matières et autres approvisionnements			4 403	11 137
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			465 319	455 480
	Impôts, taxes et versements assimilés			35 242	31 336
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements			336 489	292 813
	Charges sociales du personnel			82 869	73 380
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			44 172	48 605
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			10 680	5 910
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges			8 383	1 017
	Total des charges d'exploitation (2)			1 792 900	1 768 459
RESULTAT D'EXPLOITATION				(47 520)	104 430



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/04/2023

30/04/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(47 520)	104 430
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	13	63
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		13	63
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 802	3 040
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		2 802	3 040
RESULTAT FINANCIER		(2 789)	(2 977)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(50 308)	101 453
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 930	
	Sur opérations en capital		375
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 930	375
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		305
	Sur opérations en capital		698
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 045
	Total des charges exceptionnelles		2 048
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 930	(1 673)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			22 637
TOTAL DES PRODUITS		1 747 324	1 873 327
TOTAL DES CHARGES		1 795 702	1 796 184
RESULTAT DE L'EXERCICE		(48 378)	77 143

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Etats financiers au 30/04/2023

ANNEXE COMPTABLE LEGALE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 et suivants, relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **755 532 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 747 324 euros** et un total **charges de 1 795 702 euros**, dégagant ainsi un **résultat de -48 378 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/05/2022** et finit le **30/04/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels : 1 an
- Matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencement et installation : 3 à 10 ans
- Matériels de transport : 1 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Matériels de bureau et informatiques : 1 à 8 ans
- Mobiliers : 5 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle estimée, avec un taux d'actualisation de 2%, s'élève à la somme de 24 022.41 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales complémentaires

Notre société fait partie d'un groupe intégré fiscalement.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/04/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 302					2 302
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 302					2 302
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	196 870		22 652		5 491	214 032
	Instal., agencement, aménagement divers	164 343		7 422			171 765
	Matériel de transport	35 100					35 100
	Matériel de bureau, mobilier	22 494		3 526			26 020
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	418 807		33 601		5 491	446 917	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	30					30
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	14 106		6 600			20 706
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 136		6 600			20 736
TOTAL		435 246		40 201		5 491	469 956

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/04/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 302			2 302
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 302			2 302
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	152 833	20 971		173 805
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	119 796	12 054		131 850
	Matériel de transport	20 050	8 681		28 732
	Matériel de bureau, mobilier	19 561	2 466		22 027
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 241	44 172		356 413
TOTAL		314 543	44 172		358 715

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/04/2023
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	9 436		1 301	8 135
	Sur comptes clients	14 693	10 680	7 699	17 673
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	24 128	10 680	9 000	25 808
TOTAL GENERAL		24 128	10 680	9 000	25 808
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			10 680	9 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/04/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	20 706		20 706
	Clients douteux ou litigieux	19 440		19 440
	Autres créances clients	105 701	105 701	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	170	170	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 318	10 318	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	143 882	143 882	
	Débiteurs divers	3 912	3 912	
	Charges constatées d'avances	6 089	6 089	
TOTAL DES CREANCES		310 218	270 072	40 146
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/04/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	141 446	141 446		
	Personnel et comptes rattachés	40 951	40 951		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 538	22 538		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 204	7 204		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 707	13 707		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		225 846	225 846		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 366			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/04/2023

Total des Charges à payer		63 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 862
<i>FOURNISSEURS-FACTURES.NON.PARVENUES</i>	<i>27 862</i>	
Dettes fiscales et sociales		35 173
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>18 347</i>	
<i>CHGES SOCIALES / C.PAYES</i>	<i>4 250</i>	
<i>CHARGES.FISCALES.SUR.CP</i>	<i>204</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>9 471</i>	
<i>CONTR.ECO.TERR.(CFE / CVAE)</i>	<i>2 900</i>	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/04/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 089
Location		4 218	
Entretien - maintenance		1 531	
Médecine du travail		340	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 089

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/04/2023

Total des Produits à recevoir		4 232
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	<i>564</i>	564
Autres créances <i>PRODUITS.A.RECEVOIR</i>	<i>3 667</i>	3 667



Effectif moyen

	30/04/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés	12	
	Ouvriers		
	TOTAL	13	

--



Capital social

Etat exprimé en euros

30/04/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	100,00	76,2245	7 622,45
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	100,00	76,2245	7 622,45

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/04/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/04/2023
Capital social	7 622				7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	762				762
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	492 536	77 143			569 679
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	77 143	(77 143)		(48 378)	(48 378)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	578 064			(48 378)	529 686

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 578 064

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 578 064

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (48 378)

AZ MEDICAL
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :
3, rue Alfred Labbe
54350 – MONT SAINT MARTIN

Etablissement secondaire :
10, boucle du Val Marie – ZI du Linkling
57100 – THIONVILLE

R.C.S. : 422 605 204 VAL DE BRIEY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 26 OCTOBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 48 378,15 Euros de la manière suivante :

<u>Perte de l'exercice</u>	48 378,15 Euros
- imputée sur le compte « Autres Réserves »	48 378,15 Euros

<u>Total égal à la perte de l'exercice</u>	48 378,15 Euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice clos le 30 avril 2020 :</u>	Néant
<u>Exercice clos le 30 avril 2021 :</u>	100 000 €, soit 200 € par titre Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 100 000 €
<u>Exercice clos le 30 avril 2022 :</u>	Néant

○ ○
○

Certifié conforme
La Présidente

